

Journée portes ouvertes au CRP

## Des visiteurs satisfaits mais un bilan mitigé

Le CRP organisait une journée portes ouvertes le jeudi 19 octobre à laquelle étaient essentiellement conviées des structures implantées sur les départements de la Dordogne, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, du Lot, et de la Charente.

Ainsi étaient attendues les entreprises concernées par les formations proposées au sein du CRP, les organismes d'insertion, les représentants des différentes institutions, dont les élus ainsi que les collègues d'autres CRP/ERP.

Concernant les entreprises, il s'agissait de favoriser sur le long terme l'insertion des stagiaires, mais égale-

ment de faire des recrues pour nos jurys. Malheureusement, les représentants des entreprises se sont déplacés peu nombreux. Le constat étant fait de la difficulté de faire venir les entrepreneurs, surtout en semaine, il nous faudra réfléchir à d'autres moyens de leur faire découvrir les qualités de notre dispositif...

Par contre, les représentants des organismes et institutions ainsi que les hommes et femmes politiques locaux se sont déplacés, souvent pour la première fois. Ils venaient essentiellement de Dordogne mais également de Corrèze et de Haute-Vienne.

Les personnes ont été pour la plupart ravies de l'accueil qui leur a été réservé

tant à l'arrivée, que dans les lieux de formation.

Les visiteurs ont été remarquablement impressionnés par le niveau d'équipement des sections mais aussi par le professionnalisme et la grande motivation des formateurs.

Je tiens à remercier à titre personnel l'équipe d'hôtes et hôtesse pour leur participation active et leur soutien ; les services techniques et services intérieurs pour leur efficacité en ce qui concerne la partie logistique et Monsieur Morel qui a soutenu de manière active le CRP dans cette démarche.

Arielle Watiez

### Qui étaient-ils ?

Nous avons donné aux visiteurs des fiches à remplir pour les connaître un peu mieux ; si une grande majorité nous ont été rendues, peut-être certains visiteurs sont-ils repartis avec... (et avec les parapluies ??!)

#### Dordogne

CMS Coulounieix Chamiers, CMS Neuvic, Conseil Général, Mission locale du Périgord Noir (Terrasson), Mission locale du Périgord Noir (Sarlat), Espace Economie Emploi Périgueux, Centre hospitalier Périgueux (service social), CHS - CM Vauclaire (service social), SAFED Périgueux, CH Local d'Excideuil, FNATH Association des accidentés de la vie, SOP AFPA Périgueux, EGEE, DDSP - Conseil général de Dordogne, Entreprise Brossette (Distribution chauffage sanitaire) ; Notariat Services (Edition journaux, sites internet) EDF Gaz de France, Entreprise Dubuisson (pépinière), Directeur RH Gendarmerie Saint Astier, IABB.

#### Corrèze

SOP AFPA Brive, SOP AFPA Egletons, Conseil Général ( Service social départemental), Association AILE Arcadour - chantier d'insertion, SOS Violences conjugales, AFPA Bâtiment, CAP Emploi 19, SAVS - APF, CASEM (Cablage filaire)

#### Limousin

CRP APSAH Aix sur Vienne, Coordinateur PDITH 87, SOP AFPA Limoges, CH Esquirol UEROS, MDPH 87, APSAH Aix sur Vienne - préo.

#### Gironde

CRPS Tour de Gassies.

#### Les élus

Jean-Claude Coustillas, maire de Saint Raphael ; Jean-Jacques Devaux, maire de Preyssac d'Excideuil ; Madame Magimel-Pelonier, maire de Cherveix Cubas ; Alain Maigret, maire de Salagnac ; Daniel Cournil, maire de Génis ; Michel Debet, vice-président du Conseil Général de Dordogne ; Henri Faure, conseiller général et président du Conseil d'administration ; M. Pinaud, conseiller général, ancien stagiaire du CRP et membre du Conseil d'administration ; Bernard Mazouaud, député.

#### "Anciens du CRP"

Une dizaine d'anciens stagiaires ont profité de l'occasion pour revoir le CRP...



## Une action coordonnée de cinq réseaux pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " pose une exigence de proximité pour l'accès à l'information et aux droits en créant les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elle situe clairement l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi dans le champ d'intervention des maisons départementales (articles 26 et 64 de la loi du 11 février 2005).

Dans chaque département, une " maison départementale des personnes handicapées " est créée afin notamment :

- D'offrir un accès unique à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation, à l'emploi en milieu ordinaire de travail ;
  - De faciliter les démarches des personnes handicapées.
- Ces Maisons vont ainsi se situer en complémentarité des Maisons de l'emploi récemment créées. Le référent insertion professionnelle, désigné au sein de la MDPH assure pour sa part la liaison avec la DDTEFP (art. 64 de la loi du 11 février 2005 -art L 146-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF).

Pour mettre en œuvre ses missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil, la maison départementale travaille en coordination avec les dispositifs existants :

- Soit à son initiative (action de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux) (art 64 déjà cité) ;
- Soit à l'initiative de dispositifs emploi/formation déjà existants (centres de pré-orientation et organismes de placement spécialisés notamment) (art. 26 de la loi du 11 février 2005-art L.323-11 du code du travail). Une liaison avec le PDITH (Programme Départemental pour l'Insertion des Personnes Handicapées) peut être à cet égard tout à fait utile.

Le projet RECORD, Réseau de Ressources Coordonnées pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, soutenu par la CNSA et l'Assurance maladie organise la complémentarité d'un réseau d'acteurs pour favoriser l'accès à l'em-

ploi en milieu ordinaire des personnes en situations de handicap grâce à une meilleure information des publics concernés et en développant une évaluation pluridisciplinaire des situations.

### Cinq Réseaux nationaux

(Comète France, FAGERH, FNATH, Mutualité française et UNITH) coordonnent leurs ressources pour conduire une recherche-action au service des MDPH.

Ils souhaitent mener une recherche-action dans huit départements en vue de parvenir à une articulation et une coordination des ressources selon les principes suivants :

- Procéder à l'inventaire de l'ensemble des ressources existantes, pour chaque étape du parcours d'intégration professionnelle de la personne en situations de handicap dans chacun des huit départements sélectionnés,
- Mettre en place, dans ces huit départements, les meilleures réponses adaptées aux premières étapes d'un parcours d'intégration professionnelle des personnes en situations de handicap en vue de renforcer leur accès à l'emploi et à la qualification par : Le développement et la garantie d'une information complète et compréhensible sur l'ensemble des droits et sur les dispositifs au plus près des lieux de vie des personnes ; la meilleure participation active possible de la personne dans le processus de l'évaluation globale de sa situation et tout particulièrement de son projet professionnel ; l'assurance d'un accompagnement personnalisé d'orientation professionnelle.
- Evaluer la plus-value apportée par l'action coordonnée des réseaux dans chacun des départements ayant participé à la recherche-action.

Les co-signataires de ces propositions sont représentés en tout ou partie dans les départements retenus. Ils sont porteurs pour certains d'une offre de service interdépartementale.

Il s'agit de :

- Alpes-Maritimes (06), Gironde (33), Loire (42), Loire Atlantique (44), Morbihan (56), Pas de Calais (62), Seine et Marne (77), Val d'Oise



Un des principes du projet RECORD : Développer et garantir une information complète et compréhensible sur l'ensemble des droits et sur les dispositifs au plus près des lieux de vie des personnes.

(95).

La problématique de cette recherche-action s'énonce volontairement à partir du point de vue de la personne en situations de handicap. Après la survenue de la déficience, elle peut être amenée à connaître ou non après une phase de soins, une phase de réadaptation fonctionnelle dans un CRF, une phase de rééducation professionnelle dans un CRP, une aide d'un site pour la vie autonome, une phase de réinsertion professionnelle via un Cap emploi. Elle va ainsi rencontrer des professionnels qui lui délivreront des informations la plaçant plus ou moins en capacité d'être acteur et décideur de la suite de son parcours. Tous vont procéder à des évaluations qui vont induire des orientations qu'elle va plus ou moins subir ou maîtriser.

### Un langage et des documents communs

Il est important que les différentes structures qu'elle peut être amenée à fréquenter se connaissent et emploient un langage et des documents communs en matière d'information et d'évaluation/orientation (par exemple en matière d'évaluation : structure identique d'un bilan de sortie) et soient en capacité de rester mobilisées dans la durée jusqu'au retour effectif à l'emploi durable en milieu ordinaire de travail, en liaison avec l'ensemble des dispositifs ordinaires d'accès à l'emploi.

En l'état actuel des choses les structures des réseaux nationaux ne se connaissent pas ou peu, ne sont pas toujours en capacité de donner une information élargie au delà de leur principal domaine d'intervention, n'utilisent pas souvent d'outils et de langage communs pour leurs actes d'évaluation /orientation.

Un travail en réseau de ses structures, notamment par un partage pluridisciplinaire des outils et méthodes, permettrait une amélioration :

- De la qualité de l'information et de l'évaluation/orientation qui conforte les personnes accueillies comme acteur de leur projet de vie
- De leur chance d'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail voire à une nouvelle qualification professionnelle.

### La méthodologie

1. Phase d'observation de l'existant (1er avril - 30 septembre 2006)  
Les structures des huit départements pilotes font l'objet d'une étude de leurs propres procédures de travail en commun en terme d'information et d'évaluation/observation des personnes en situations de handicap. Un bilan est élaboré afin d'objectiver l'état

de l'existant (analyse des ressources mobilisées, des modes de coopération, rapidité et qualité de traitement de situation individuelle, difficultés rencontrées...).

Cette première phase est conduite par le pilote départemental en lien avec les partenaires locaux. La FNATH, association représentative d'accidentés de la vie, en tant qu'association non gestionnaire représentative des travailleurs handicapés, est le garant d'une restitution objective des travaux menés. Un document de synthèse agrégeant les résultats servira de base de travail pour la phase suivante.

2. Phase de formation-action (1er octobre 2006 - 31 décembre 2007)  
Elle s'adresse aux cinq réseaux dans chacun des huit départements pilotes. Les objectifs :

- S'approprier les résultats issus de la phase d'observation et en faire une lecture critique du point de vue de l'usager ;
- Identifier les pratiques et en extraire les plus performantes ;
- Élaborer des outils communs pour l'information et pour l'évaluation/orientation qui puissent communiquer avec le guide d'évaluation multidimensionnelle (volet professionnel notamment) utilisé par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Cette deuxième phase, conduite dans chacun des huit départements, consiste donc à développer, en fonction de chaque spécificité départementale, une stratégie collective de travail en réseau avec l'ensemble des partenaires impliqués par le processus de la formation et de l'insertion professionnelle et ceci, bien évidemment, en parfaite collaboration et coordination avec chaque MDPH.

3. Evaluation : étude des résultats (1er janvier 2008-31 mars 2008)  
Les structures des huit départements concernés feront l'objet d'une observation similaire à celle de la phase 1 axée sur les nouvelles procédures mises en œuvre. Une évaluation permettant d'objectiver la plus-value apportée par l'action coordonnée des réseaux sera réalisée.

Si l'expérimentation des nouvelles procédures de travail en réseau s'avère concluante, il conviendra d'élaborer un guide des bonnes pratiques qui permettrait une extension à d'autres départements. Cette élaboration se fera de concert avec le département du Calvados (14) chargé, par la CNSA, d'évaluer sur le terrain le " guide d'évaluation multidimensionnelle pour l'évaluation des besoins des personnes handicapées ".

Texte de la FAGERH

### Cinq réseaux nationaux coordonnent leurs ressources pour conduire une recherche-action au service des MDPH

- COMETE FRANCE (COMMunication Environnement Tremplin pour l'Emploi) : réseau national de centres de médecine physique et de réadaptation qui développent pendant la phase active de soins, la Démarche Précoce d'Insertion sociale et professionnelle (5.000 personnes suivies par 28 établissements sanitaires),
- FAGERH (Fédération des Associations Gestionnaires des Etablissements de Rééducation pour Handicapés) : réseau d'établissements et de services de réadaptation professionnelle qui permet le retour à l'emploi par la recherche et l'apprentissage d'un métier compatible avec l'état de santé (10.000 personnes accueillies chaque année, 120 structures),
- FNATH : Association qui œuvre, au plan national et européen à l'amélioration du sort des accidentés de la vie, victimes d'accidents de travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorismes ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants droit (200 000 adhérents)
- FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) : réseau des sites pour la vie autonome portés par la Mutualité française (14.000 dossiers suivis par an, 28 départements),
- UNITH (Union Nationale pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés) : regroupement des " Cap Emploi " (62 structures)

# La daube de la semaine, à la mode de Paris...

Tout au long de l'année 2006, les stagiaires du Paris se sont réunis une fois par semaine, pour travailler l'argile, autour de Dominique Mischieri, professionnel en la matière. Ils ont ainsi acquis des connaissances en dessin, perspective, volumes, préhistoire, histoire de l'art, modelage et cuisson de la terre comme cela se faisait au Néolithique. Après la terre, ils se sont essayés à d'autres matières, d'autres textures, d'autres approches, comme le " siporex " ! En apprivoisant la technique, ils ont pu se trouver un terrain d'expression personnelle, de persévérance et d'affirmation de soi.

C'est encore signé :Paris...Ce sont encore les stagiaires qui ont créé l'événement en cette fin d'année 2006. " Terre-Vivre ", une exposition de modelage et de sculpture aux accents banlieusards fut proposée le



Une fine équipe en action : "on a retrouvé la 7ème compagnie" ou le retour : "barbares 4"

jeudi 16 novembre, dans le hall du Grand Hôtel.  
 Soupçonnés de manque d'intérêt pour les arts et la culture, les stagiaires du Paris ont exposé des œuvres ambitieuses qui ont fait l'unanimité...  
 Adoubsés, encouragés, poussés conjointement par l'équipe pluridisciplinaire et Dominique Mischieri, (sculpteur intervenant), ces derniers ont su se transcender et éveiller leur désir de prouver encore et encore que même eux sont capables de gestes spectaculaires. L'esthétisme du spectacle qu'ils nous ont offert lors du vernissage, a mis en lumière leur sensibilité, leur capacité à s'inscrire dans un cadre de travail reconnu, d'accepter des règles et des méthodes pour atteindre un objectif de qualité.  
 Penser des mots pour dire leurs maux, leur trac ce soir, encore... " Mito, mon frère, ils ne nous croient pas capables, ils ont honte de nous, euh ouais, au quatrième du CRP, c'est la caillera... " ... Aussi ténébreux et mélancoliques qu'un jour d'éclipse, ils étaient tous là à attendre le verdict, conséquence logique d'un travail exposé...  
 A dix-sept heures et quelques minutes, Monsieur Morel entre dans l'Agora, s'adresse à l'assemblée réunie et exprime sa satisfaction, son enthousiasme et d'inclure que ce type de manifestation est valorisante pour l'ensemble de l'EPD.  
 "C'est le reflet du travail et du savoir faire accumulé au CRP, c'est un message à destination de l'extérieur, un moyen pour nos partenaires d'évaluer la qualité du tra-



vail dispensé dans nos formations"...  
 Monsieur Morel félicite les stagiaires et cède la parole à Mr Baudou : " ...Ce que cache l'iceberg de l'exposition "...  
 A propos de la démarche et de sa facture, quiconque s'interroge à son organisation intrinsèque aura compris la justesse et la fiabilité de l'équipe pluri du Paris , outre le travail remarquable exposé, Mr Baudou applaudit le travail accompli en amont et durant les quatre années précédentes. Celui-ci évoquera la transversalité des champs théoriques et techniques vers la réalisation d'un projet individuel d'insertion, objectif premier de l'action Paris. C'est en rhétorique averti que Mr Baudou clôturera son intervention par une ouverture : " non pas qu'il y ait du mal à se contenter de poursuivre, pourvu que l'on éclaire le chemin, mais quand le chemin va dans toutes les directions, bien malin qui peut en indiquer le sens, sans un carnet de voyage, carnet de voyage qui sera le thème de la promotion Paris 2007 " ...  
 C'est autour d'un verre que s'est poursuivie la rencontre entre le public et les "Parisiens"...



Toute l'équipe se joint pour dire la qualité du travail réalisé par les électriciens du service technique, pour remercier Mme Talbot, Mr Rouault et enfin adresser une révérence aux personnes présentes.

### Quelques mots encore...

Depuis la création du Paris et plus encore depuis trois ans, notre mode d'action est fondé sur la force des informations véhiculées par les médias, par les arts et la culture...  
 L'idée qui anime nos intentions pédagogiques est de penser que si les choses naissent par nous, elles ne naissent pas de nous, et de supposer que si une personne est capable de prendre une information, de la confronter à ses propres représentations, de se mettre à distance et d'en produire une nouvelle, alors, elle sera capable par cette spirale d'élargir ses champs d'action et d'agir sur ceux-là. Etre citoyen, ce n'est pas un état, c'est un combat.

Pierre Mischieri

## Vernissage de l'exposition du PARIS

### De la belle ouvrage !



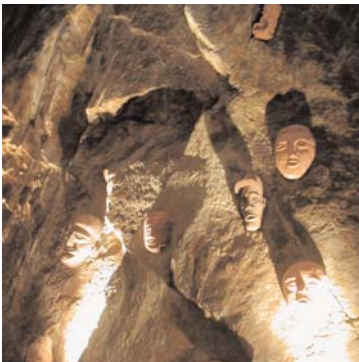
Six pots rex m'étaient contés "Esprit es-tu là ?"



Terre-Vivre, souvenirs de l'expédition 2006, terre, siporex, allers-retours de l'esprit à la matière...Projets en gestation, objets en formation, cerveaux en ébullition, accroche toi au rocher, tombe le masque, sors du feu, prend ta



Zidane y va marquer ? Les projecteurs sous nos oeuvres



route et fais de ta vie... ton chef d'œuvre !  
 PARIS, un voyage initiatique, et qui se renouvelle chaque année...

Catherine Bureau

### Photos légendées par les stagiaires



William fait du social



Une belle brochette ! Au fait, avez-vous vu Pierrot faire la manche ?

## La cuisson néolithique



Pour la cuisson ? A point, bleu ?

La difficulté de cette cuisson réside dans le fait que la montée en température doit se faire de façon progressive afin d'éviter les chocs thermiques. Les pièces sont disposées au centre d'une aire sur des galets ou des briques. Le feu est alors allumé en cercle et rapproché progressivement afin de contrôler cette montée en température. Cela permet en outre d'évacuer les dernières traces d'humidité que les pièces peuvent encore contenir ; l'eau en pression par la dilatation due à la chaleur pourrait faire éclater la pièce. Lorsque la pièce ainsi chauffée commence à changer de couleur (du rouge vers le gris) on la couvre de foin afin de l'isoler de l'air et faire monter la température. L'apport de CO<sub>2</sub> contenu dans le foin donnera à la céramique une couleur noire, tandis que l'oxygène par oxydation donnera une couleur rouge. Le foyer est alors couvert de bois pendant environ deux heures pour atteindre la température de cuisson. Pendant deux millénaires l'homme du néolithique utilisera cette méthode, le four ne sera inventé qu'au premier millénaire avant J.C. Plusieurs aires de cuisson en plein air découvertes et fouillées par les archéologues mettent en évidence cette pratique archaïque de céramique.

Dominique Mischieri

# Stéphane Balégant, ancien stagiaire du CRP, veut créer un centre de rééducation fonctionnelle à Zgourovka L'association humanitaire "Lève-toi et marche" s'engage en Ukraine

Il a été stagiaire en section orthoprothèse au CRP de Clairvivre entre janvier 2005 et juin 2006 après trois mois de préorientation. Parcours classique, sinon que dès le début, son projet professionnel s'orientait vers l'action humanitaire. Son diplôme en poche, interpellé par la situation catastrophique des enfants ukrainiens, il crée une association "Lève-toi et marche" et tend la main à l'Ukraine. Récit.

Quand Stéphane Balégant a commencé sa formation, il avait déjà en tête d'exercer son activité d'orthoprothésiste dans un cadre humanitaire. Son idée : partir au Sri Lanka pour travailler comme salarié au sein de l'hôpital de Colombo et faire en complément de l'humanitaire dans les villages de proximité.

Le 26 avril 2006 marque le vingtième anniversaire de Tchernobyl. Une émission de télévision évoquant la situation des populations déplacées le fait réagir : les enfants en situation de handicap manquent cruellement de soins orthopédiques. "Je me suis dit : ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose, je n'arrive pas à concevoir que des gamins aient leurs jambes et ne puissent pas marcher" commente Stéphane. "J'ai décidé d'aller voir sur place si on me disait la vérité et si oui, comment on pouvait apporter notre aide. J'en ai parlé autour de moi et trouvé des gens pour créer une association. Mon employeur Bernard Duverger m'a soutenu ainsi que Fabrice Poirot, mon formateur et le Consul honoraire d'Ukraine pour les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine." L'association "Lève-toi et marche" voit alors le jour. Elle est enregistrée au Journal Officiel le 11 septembre. Pour financer son voyage, Stéphane, qui a gardé des liens avec Clairvivre, organise une soirée antillaise dans la salle des gîtes avec le concours des stagiaires en orthoprothèse actuellement en formation.

Le départ en Ukraine est prévu le 29 septembre de Paris, l'arrivée à Kiev le 30. L'ordre de mission : trouver une ville capable d'accueillir un projet humanitaire et la construction d'un centre de rééducation fonctionnelle. Près de 270 000 enfants ukrainiens sont officiellement répertoriés comme pouvant voir leur handicap évoluer favorablement grâce à un appareillage. C'est dire qu'il y a urgence à intervenir...

## Première découverte de Kiev

A l'aéroport Stéphane est attendu par une interprète "recrutée" par l'intermédiaire du comité de jumelage Toulouse-Kiev. Celle-ci lui a trouvé des familles d'accueil, une à Kiev et les deux autres à la campagne. Son séjour dans la capitale lui permet de rencontrer nombre de décideurs qui pourront le soutenir et le conseiller sur place. Des rendez-vous avec des représentants

de l'ambassade de France, de l'Unicef, de la Croix Rouge sont pris et chacun apporte son soutien au projet. Mais c'est surtout Christian Carrer, médecin français, spécialiste de l'aide médicale qui lui donnera les bonnes adresses. Ce dernier fait à Kiev de l'aménagement d'hôpitaux et assure la formation de ses confrères ukrainiens aux techniques modernes.

"C'est lui qui m'a donné tous les tuyaux : de la description de la société ukrainienne aux personnes à qui s'adresser aussi bien pour ce qui est du juridique que de l'acheminement du matériel." Ce sera le contact le plus fructueux pour l'objectif de la mission.

Mais une autre rencontre importante orientera ses démarches. Au sein d'une famille qui l'héberge, Stéphane Balégant cotoie une enfant handicapée souffrant de neurofibromatose. Les parents, sensibilisés au handicap, contactent la tante de l'enfant : Nina Ivanovna, Responsable du service de retraite de la ville de Zgourovka, située à 140 km de Kiev, à l'est. "C'est chez nous qu'il faut que vous veniez le faire" déclare-t-elle au téléphone. La situation de cette ville est particulière à plus d'un titre : zone de rapatriement des populations de Tchernobyl à partir de 1986, la population a plus que doublé à cette époque ajoutant à la misère déjà présente le désarroi et la grande précarité des populations déplacées. "Là-bas il y a tout ce qu'il faut, il y a un hôpital dont la construction a été interrompue faute de moyens" précise Nina Ivanovna. "Si vous voulez, j'en parle au conseil municipal et je vous fais avoir un rendez-vous !" "Deux jours plus tard, se souvient Stéphane, elle est au pied de l'immeuble avec une voiture officielle et direction Zgourovka, où j'étais attendu par le maire, l'architecte de la ville, le député de la circonscription et le médecin chef de l'hôpital."

Le député ne comprend pas bien la démarche du Français : "Ici on a rien, c'est la misère, pourquoi ne voulez-vous vous occuper que des handicapés, c'est d'un hôpital, de matériel et de médicaments." Stéphane Balégant, en visitant la structure médicale existante, prend conscience que les paroles du député de la circonscription sont fondées. "C'est une catastrophe, explique-t-il, des bicoques construites au XVIII<sup>e</sup>



1. L'hôpital actuel : les médecins ne disposent de rien pour le diagnostic et les soins.



2. La construction de l'hôpital, interrompue faute de moyens.



3. Des conditions sanitaires déplorables.

siècle sans eau courante, et bien sûr sans matériel. 24 000 habitants : pas de possibilité de faire des analyses, pas de matériel pour la radiologie, pas de matériel pour faire un électrocardiogramme, pas de médicaments, pas de produits désinfectants, rien. Ici les médecins ne font que constater officiellement la maladie mais sont impuissants à soigner ou à prévenir faute de moyens. Rien ne fonctionne. Deux ambulances sont prêtées du lundi 8 h au vendredi 17 h par la ville de Kiev. Le week-end, les urgences sont à Kiev (pour rappel à 140 km !). Pour un transport privé d'un malade c'est deux mois de salaire."

L'émotion est présente alors qu'il continue : "je me suis dit : mais Stéph, là tu veux mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Ça sert à rien d'appareiller 50 gamins quand dans le même temps le manque d'échographie et la situation de l'obstétrique produisent 200 handicapés. En effet, lorsqu'un bébé se présente par le siège et qu'on a pas le moyen de s'en rendre compte, il arrive qu'à l'accouchement, il se déboîte une hanche voire les deux ; on réaligne plus ou moins les jambes mais on n'a pas remis en place l'articulation. Résultat, à l'âge où ils sont sensés se mettre à quatre pattes, ils ne le font pas. Ils sont handicapés : une intervention chirurgicale est nécessaire mais hors de portée des moyens financiers des parents. La majorité des personnes souffrant de handicap sont atteintes au niveau du système nerveux central. 90 000 enfants pourraient être sauvés par la chirurgie, un appareillage et des séances de kiné. Et un grand nombre pourraient être guéris par l'appareillage et la kiné."

Malgré ce constat affligeant, Stéphane sent bien qu'il a l'opportunité de venir réellement en aide à la population. Les officiels lui font une proposition qui ne peut pas se refuser : confier à la Fondation "Lève-toi et marche" la gestion des terrains viabilisés, du parc et de toutes les structures dont la construction avait été interrompue : près de 7000 m<sup>2</sup> de bâtiments, 329 hectares de parcs classés au patrimoine national et 272 hectares

de terrains viabilisés et électrifiés. Ils proposent de prendre en charge 50% de la facture. A la Fondation de trouver le complément, notamment le matériel médical et la formation.

"Mon objectif aujourd'hui, conclut le jeune orthoprothésiste, reprendre les travaux de cet hôpital : il faut le couvrir, maintenir et équiper les services neurologie et radiographie qui existent dans les faits mais qui n'ont rien. Récupérer les bâtiments vides et les proposer aux Organisations Non Gouvernementales notamment celles qui ont l'habitude de faire de la formation et de créer petit à petit un Centre de Rééducation Fonctionnelle service par service."

## A l'agenda de Stéphane

Pour l'heure, son objectif à court terme est de signer un partenariat avec AICM, l'Association internationale de coopération médicale, présidée par Christian Carrer puis de faire former les orthoprothésistes ukrainiens aux techniques du corset siège et du corset anti scoliosique à Vannes, en Bretagne, où est installée l'entreprise LE QUAY, le plus gros spécialiste de fabrication de corsets en France (le chef d'entreprise est d'ailleurs un ancien stagiaire du CRP de Clairvivre qui a été formé par Philippe Falbet).

Vous voulez soutenir l'association Lève-toi et marche : participez à la soirée " borch " soupe traditionnelle slave, salle municipale de Salagnac le 13 décembre pour financer l'opération, l'appareillage et la rééducation de Mikaela, une petite habitante de Zgourovka.



Ci-dessus : Stéphane Balégant (2ème en partant de la gauche) avec des collègues ukrainiens. Ceux-ci devraient avoir la possibilité de se former, grâce à l'association, à la fabrication de corsets.



Ci-contre : 329 hectares de parcs dont la gestion serait confiée à l'association "Lève-toi et marche".

## PHOTOS : Stéphane Balégant



Un atelier d'orthoprothésistes à Kiev. La capitale bénéficie d'infrastructures médicales plus importantes...

Ci-contre : être appareillé aujourd'hui en Ukraine : un privilège...

Pour adhésion à l'association Lève-toi et marche et/ou renseignement et/ou dons : 05 53 62 05 32 ou 06 89 48 36 59. Responsable des adhésions, Stéphane Eymerie : 06 71 75 83 26. Dons sur CCP : Bx 1445847 S.

## Obligations d'emploi des travailleurs handicapés

# La loi change : gare aux récalcitrants !

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dites loi handicap, est entrée en application au 1er janvier 2006. Elle renforce dans l'entreprise le principe d'égalité de traitement entre tous les salariés et introduit de nouvelles dispositions qui devront être prises en compte par les entreprises dans le calcul de leur contribution 2006.

Les établissements de 20 salariés et plus ont une obligation d'emploi de personnes handicapées, à hauteur de 6% de leur effectif. L'établissement doit calculer l'effectif d'assujettissement et le nombre de bénéficiaires à employer pour remplir l'obligation d'emploi.

L'établissement est assujéti à l'obligation d'emploi si son effectif en équivalent temps plein au 31 décembre est égal ou supérieur à 20 salariés.

Si l'établissement a été créé ou s'il a dépassé le seuil de 20 salariés en 2004 et après il dispose alors de 3 ans pour se mettre en conformité avec cette obligation.

L'effectif d'assujettissement est calculé selon les règles définies à l'article L.620.10 du code du travail.

Il inclut l'ensemble des effectifs permanents de l'établissement au 31 décembre y compris les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée et intérimaires au prorata de leur temps de présence au cours des douze derniers mois.

Le niveau d'obligation est calculé en multipliant l'effectif d'assujettissement par 6%. Le résultat s'exprime en nombre de bénéficiaires que l'établissement doit employer. L'entreprise dispose de plusieurs moyens pour atteindre cette obligation.

### Comment satisfaire à l'obligation d'emploi ?

Les entreprises peuvent choisir d'en utiliser un ou plusieurs.

**Employer des personnes handicapées :** Les entreprises ou établissements comptabilisent au titre de l'obligation d'emploi les salariés handicapés justifiant de l'un des titres de bénéficiaires listés par la Loi.

Cette liste comprend :

- Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) (ex-COTOREP),

- Les victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité permanente, partielle au moins égale à 10% et titulaires d'une rente versée par un organisme de Sécurité Sociale,
- Les titulaires d'une pension d'invalidité avec une réduction des 2/3 de leur capacité de travail,
- Les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension d'invalidité,
- Les veuves de guerre non remariées et orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans,
- Les veuves de guerre remariées ayant au moins un enfant à charge avec le militaire décédé,
- Les sapeurs pompiers volontaires, victimes d'un accident dans l'exercice de leur fonction.

La loi introduit de nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les titulaires d'une carte d'invalidité ou de l'allocation adulte handicapé (AAH) peuvent désormais bénéficier du statut de travailleur handicapé sans se faire reconnaître comme tels par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

**Conclure un contrat de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs handicapés :** Les établissements peuvent remplir jusqu'à 50% de leur obligation d'emploi en passant des contrats de sous-traitance avec :

- les entreprises adaptées (ex. atelier protégé),
  - les centres de distribution de travail à domicile
  - les établissements ou services d'aide par le travail - ESAT - (ex. CAT).
- Une formule de calcul permet de passer d'un montant de marché de sous-traitance à un nombre d'unités bénéficiaires.

**Accueillir des demandeurs d'emploi handicapés en formation dans le cadre d'un stage.** L'établissement peut comptabiliser les stagiaires handicapés accueillis dans l'année pour une durée minimum de 150 heures par stagiaire. Il s'agit de demandeurs d'emploi handicapé en formation accueillis dans le cadre d'un stage. Les étudiants ne peuvent être pris en compte.

L'accueil de ces stagiaires est pris en compte dans la limite de 2% de l'effectif d'assujettissement.

**Conclure un accord de branche, d'entre-**

**prise ou d'établissement en faveur de l'emploi des personnes handicapées.** La conclusion d'un accord relatif à l'emploi des personnes handicapées permet à l'entreprise, dès lors qu'il est agréé par l'autorité administrative de s'exonérer de l'obligation d'emploi durant la période de validité de l'accord. Cet accord doit comporter obligatoirement un plan d'embauche de personnes handicapées et au moins deux des

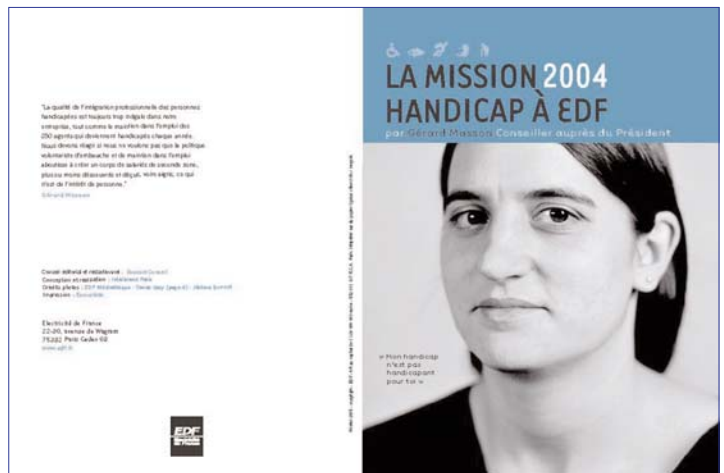
actions suivantes :

- un plan d'insertion et de formation,
  - un plan d'adaptation aux mutations technologiques,
  - un plan de maintien dans l'entreprise en cas de licenciement.
- Verser une contribution à l'Agefiph :** le versement d'une contribution à l'Agefiph est une possibilité offerte aux entreprises pour satisfaire leur obligation d'emploi.

### Quelle est la part des entreprises qui respectent le quota de 6% de salariés handicapés ?

En 2004, parmi les 91500 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de personnes handicapées, 45% atteignent ou dépassent le quota légal de 6%, 29% ont un quota entre 0 et 6% et 26% n'emploient aucun salarié handicapé.

A partir du 1er janvier 2010, une entreprise qui, pendant plus de trois ans, n'aurait fait aucun effort pour satisfaire son obligation d'emploi, verra le montant de sa contribution passer à 1500 fois le Smic horaire par personne non employée, soit presque un salaire annuel complet.



L'exemple d'EDF qui a su transformer l'obligation en atout. Son "engagement" en faveur des travailleurs handicapés est devenu un axe de communication à part entière.

### L'obligation d'emploi dans la fonction publique

La loi du 11 février 2005 prévoit des dispositions pour favoriser l'accès à la fonction publique à un plus grand nombre de personnes handicapées. Elle crée un " fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique " qui sera alimenté par la contribution des ministères, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics ne respectant pas le quota de 6%.

Ce fonds est constitué en Etablissement Public, dont la gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts.

Le fonds collecte des contributions

auprès des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés, et finance en contrepartie des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Une convention de coopération sera conclue entre ce nouveau fonds et l'Agefiph. Le gouvernement doit rendre, chaque année au Parlement un rapport sur la situation de l'emploi des personnes handicapées dans chacune des trois fonctions publiques.

Sources : AGEFIPH et FIPHP

### Obligation annuelle de négocier sur l'emploi des personnes handicapées

Dans un souci de sensibilisation des partenaires sociaux au sujet de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, la loi du 11 février 2005 a institué une obligation de négocier sur les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, tous les trois ans au niveau de la branche, et tous les ans à celui de l'entreprise.

Cette négociation doit porter notamment sur les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et la promotion professionnelle, et sur les conditions d'emploi ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation au handicap à destination de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Elle doit s'effectuer sur la base d'un rapport établi par l'employeur présentant la situation par rapport à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (il s'agit notamment de la question de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi).

En cas de signature d'un accord collectif traitant de ces sujets, la périodicité de la négociation est portée à trois ans.

### Entre autres, dans le prochain CRP Info :

Un reportage sur le Réseau d'Accompagnement à la Vie Sociale (RAVS) de Corrèze. Les trente salariés de l'association, montée au départ par des directeurs de CAT, gère le suivi de 300 personnes handicapées sur deux sites : Brive et Tulle.

Le point sur les aides à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés...

La section camping-car : vous saurez tout !

## 100% de réussite au code pour les apprentis conducteurs du PARIS

Quatre stagiaires du Paris bénéficiaient, depuis le mois de mars, de cours dispensés par Régis Lasserre en vue d'obtenir l'Examen Théorique Général, le traditionnel code de la route. Pour trois d'entre eux c'est chose faite depuis le 7 novembre (le quatrième ne s'étant pas présenté à l'exa-

men). Toutes nos félicitations aux stagiaires et au moniteur. Les cours de conduite ont commencé en juin et le passage de l'examen du permis de conduire devrait intervenir courant janvier. Bonne chance à eux !



Rachid Zehar, Régis Lasserre (moniteur), Angélique Lys et Jérôme Colomy : HEUREUX !



Angélique, qui doit malheureusement quitter le CRP pour raisons de santé, part avec son code en poche et un peu plus de confiance !

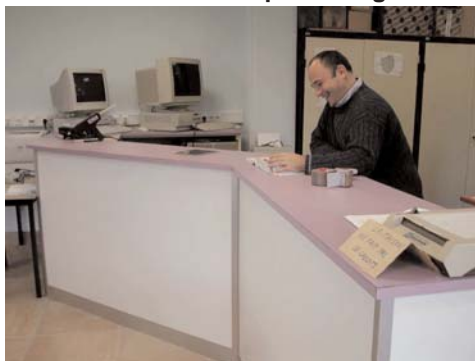
Bienvenue à nos nouvelles collègues !



Véronique CAUCHEFER, assistante sociale, a pris ses fonctions le 3 juillet en remplacement de Christine FEIX. Elle exerçait auparavant dans un service de psychiatrie pour adultes dans un hôpital général des Yvelines. Ses missions s'exerçaient de façon très large autour du projet de vie des personnes avec, bien entendu, un volet insertion professionnelle.

Agnès PARIEN a rejoint l'équipe des formateurs du CRP le 17 juillet. En Dordogne depuis 20 ans, elle a exercé ses fonctions d'assistante dans une PME, puis dans un groupe industriel. Elle faisait déjà un peu partie de "la maison" pour avoir participé aux jurys d'examens pour les formations tertiaires. Elle vient renforcer l'équipe de la base tertiaire (en qualifiant).

## La salle de formation des magasiniers rénovée Couleur et lumière : quel changement !



Vous souvenez-vous de la section magasinage, de ses murs tristounets, des néons à rendre verdâtres les plus lumineux de nos stagiaires...

Bref, on ne va pas en rajouter mais sachez que c'est fini ! Le comptoir marron a disparu pour laisser place à une structure moderne, de couleur gaie, les murs ont été repeints en bleu et les fenêtres aluminium laissent enfin entrer la lumière du jour...

Bravo et merci au personnel du service technique, grâce auxquels les conditions de travail de notre collègue Gaston et des stagiaires seront plus agréables.



## En bref

**Plaquettes du CRP.**- Deux versions de la plaquette existent maintenant : une pour les entreprises, disponible (pour le personnel CRP) au service insertion ; l'autre, en direction des organismes, est disponible quant à elle, au service des admissions.

**Adresses internet pour les formateurs.**- Après une très longue attente, le service de Monsieur Reygnier a fait le nécessaire pour fournir à chacun une adresse internet ce qui facilitera la communication en externe et... également en interne. Je vais donc pouvoir m'occuper, en janvier, de la conception des cartes de visite, en attente depuis plus d'un an...

**France 3 Périgord.**- Le 25 octobre, une équipe de journalistes de la TV est venue filmer chez nos collègues de préorientation avec, à la clef, un essai en section mis en scène chez Yves Patucca.

## Les activités proposées :

**Tous les jours :** Bibliothèque ouverte de 16 h 30 à 19 h au local animation ; musculation -réveil musculaire "à la carte". Puzzles à disposition (2000 pièces). A partir de 20 h, un jeu différent.

**LUNDI :** Atelier cybernet au deuxième étage du C.R.P de 17 h à 19 h ; réveil musculaire à la salle de sport du pavillon de l'animation de 17 h 15 à 18 h 30 (tenue de sport et certificat médical rédigé par un médecin du centre exigés).

De 20 h à 22 h : soirée jeux.  
**MARDI :** Marche à pied à 17 h.  
De 20 h à 22 h : soirée jeux.

**MERCREDI :** Réveil musculaire à la salle de sport du pavillon de l'animation de 17 h 15 à 18 h 30.

De 20 h à 22 h : Concours de billard, tarot, ping pong, belote suivant les semaines.

**JEUDI :** Musculation à la salle de sport de 17 h à 19 h (tenue de sport et certificat médical rédigé par un médecin du centre exigés).  
De 20 h à 22 h : soirée jeux.

**VENDREDI :** Une à deux fois par mois : soirée libre en ville.

**SAMEDI :** Sorties en ville : Limoges, Périgueux, Brive, Sarlat ou Bergerac ou sorties en grandes surfaces.

**DIMANCHE :** Excursions vers des sites touristiques de la région : grottes, châteaux, musées, parcs.... Déplacements en car (51 places) - inscription obligatoire à l'animation pour les sorties ; sorties cinéma, bowling, patinoire.

**DANS L'ANNEE :** Week-ends à thème : ski, parcs d'attraction... ; concerts, match de foot ou rugby.... ; soirées dansantes, carnaval, halloween, karaoké....

**AU LOCAL :** Prêt de VTT et de club de mini-golf, billard, ping pong, baby foot, jeux de société...

**A la télévision :** Soirées sports.

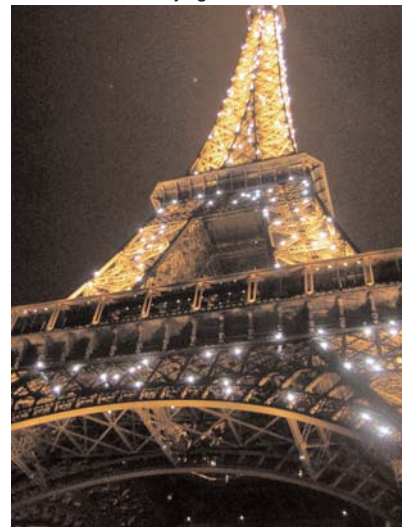
Les locaux de l'animation sont ouverts tous les jours de la semaine de 16 h 30 à 19 h et de 20 h à 22 h. Pour plus d'informations, contactez l'équipe d'animateurs : poste 2541.

## Les sorties de décembre :

Samedi 16 : de 17 h à 1 h , basket Boulzac + restaurant ; dimanche 17, de 13 h à 19 h, cinéma Brive. Samedi 23, de 13 h à 19 h, Leclerc Trélissac. Samedi 30, de 13 h à 19 h, Auchan Marsac.

## Photo volée

Le voyage à Paris



*J'adore fouiller dans les cartes mémoire des appareils photo numériques que amis ou collègues sympas me confient avec une candeur certaine... S'ils savaient !!! Le détournement de photo, j'adore... Toutefois, pour aujourd'hui, sur la carte confiée par le service animation, très peu de photos exploitables ; pour seul témoignage du voyage à Paris, le mois dernier, quelques clichés flous du Musée Grévin et... cette photo prise du car par Dominique Leclerc : les dessous en dentelle de la Tour Eiffel. Je vous la livre à l'état brut tellement elle est jolie !*

## Au cinéma

### A Clairvivre, le 21 décembre : Casino Royale

Ciné Passion en Périgord propose le 21 décembre à 20 h 30, salle du cinéma, la projection de "Casino Royale" produit en 2006 et sorti dans les salles le 22 novembre. Réalisé par Martin Campbell, ce film fait partie de la Saga James Bond.

Distribué par Gaumont Columbia Tristar Films, "Casino Royale", est un film d'action américain-britannique-italien-tchèque... (ouf !!!) avec Daniel Craig, Eva Green, Mads Mikkelsen. Il dure 2h 18 min.

*Les débuts de James Bond au service secret de sa Majesté, comment il acquiert le statut d'agent 007 et sa première mission consistant à déjouer les plans machiavéliques du Chiffre, le banquier d'une organisation terroriste internationale.*

